

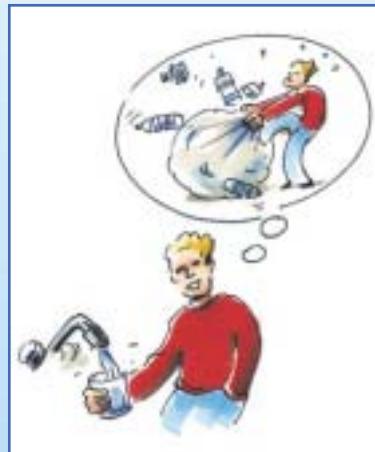
Campagne transfrontalière de prévention des déchets ménagers

L'EAU DU ROBINET ?

Cela coule de source !



Potable et de qualité



Sans production de déchets d'emballage



Très économique
à l'achat



Toujours disponible
à domicile

Consommez-la sans modération...

Avec le soutien de :



Aucun déchet d'emballage

Saviez-vous que l'eau du robinet est une denrée alimentaire qui n'engendre aucun déchet d'emballage ?

- ▶ L'eau de distribution est disponible en permanence à votre domicile, sans aucun emballage.
- ▶ Sa consommation n'implique aucun tri de déchets, aucun déplacement au parc à conteneurs ou à la déchèterie.



Toujours disponible à la maison



- ▶ L'eau du robinet est disponible 24h sur 24 à votre domicile, sans aucun effort.

- ▶ Sa consommation n'engendre aucun transport de bouteilles.

Potable et conforme aux normes de qualité

- ▶ L'eau distribuée à notre robinet provient presque exclusivement des nappes souterraines. Cette eau est d'une excellente qualité car elle est filtrée naturellement par les sols lors de son infiltration. De plus, en fonction de sa profondeur dans le sol, elle est moins vulnérable aux pollutions de surface.

Très contrôlée en permanence

La Région wallonne comme la Métropole lilloise disposent d'une eau de distribution d'excellente qualité. Chaque année, d'énormes investissements sont consacrés au maintien de sa qualité (protection des captages, appareillages de détection, etc.). L'eau de distribution est contrôlée régulièrement par les producteurs et les distributeurs. Par ailleurs, les représentants du Ministère de la Santé effectuent régulièrement des prélèvements dans les usines de production et sur le réseau de distribution.

L'eau doit satisfaire à 61 critères de contrôle (goût, apparence, caractéristiques physico-chimiques, bactériologiques) pour respecter les normes européennes de qualité en vigueur.



C'est d'ailleurs la denrée alimentaire la plus contrôlée en Belgique et en France.



La qualité bactériologique est garantie

Les eaux captées en milieu naturel parcourent des kilomètres de tuyauterie avant d'arriver à notre robinet. Afin de leur assurer une qualité bactériologique optimale, les eaux de distribution font l'objet d'un traitement préventif de désinfection par l'ajout d'une très faible dose de chlore (voir astuce p. 4).

Des contrôles sont cependant régulièrement effectués afin de s'assurer du respect des normes de qualité.



C'est donc une eau saine pour notre organisme qui coule de notre robinet.

Et les nitrates ?

L'eau de distribution peut contenir des nitrates. La norme légale à ne pas dépasser est actuellement de 50 mg/l. Les analyses sur le territoire des régions concernées indiquent des concentrations variant entre 0 et 40 mg/l selon les captages. L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) a confirmé que des concentrations telles que celles observées sont sans danger pour la santé.

Néanmoins, pour les femmes enceintes ou allaitantes et les nourrissons, l'O.N.E. (Office de la Naissance et de l'Enfance en Belgique) préconise de boire une eau pauvre en nitrates (moins de 10 mg/l).

Et le calcaire ?

Le calcium dissous dans l'eau ne pose aucun problème ! Une «eau dure», c'est-à-dire riche en calcium et en magnésium, ne pose aucun problème pour notre santé mais uniquement, hélas, pour nos appareils électroménagers (voir astuces p.4). Bien au contraire, les médecins préconisent de consommer des produits riches en calcium (lait, fromage, etc.). L'eau du robinet ne fait pas exception à cette recommandation médicale.

Très économique à l'achat !

► En supposant que l'on boive un litre d'eau par jour et par habitant, quelle sera notre dépense après un an ?

Métropole lilloise	Région Ippalle-Intersud
 Au prix moyen de 0,30 le litre d'eau embouteillée, la dépense sera de +/- 110 (0,30 x 365) par an et par personne.	 Au prix moyen de 0,45 le litre d'eau embouteillée, la dépense sera de +/- 164 (0,45 x 365) par an et par personne.
 Au prix moyen de 2,74 le m ³ d'eau du robinet (1.000 litres), la dépense sera de +/- 1 (0,00274 x 365) par an et par personne.	 Au prix moyen de 2,17 le m ³ d'eau du robinet (1.000 litres), la dépense sera de +/- 0,79 (0,00217 x 365) par an et par personne.

Selon les régions, l'eau du robinet est de 110 à 200 fois moins chère que l'eau embouteillée, sans aucune production de déchets d'emballage !

Conseils et astuces

Comment se débarrasser de la légère odeur de chlore de l'eau du robinet ?

- ▶ Versez l'eau du robinet dans un récipient ouvert et placez-le au réfrigérateur. Après une vingtaine de minutes, le chlore (qui est à l'état gazeux dans l'eau) se sera évaporé naturellement. Ajoutez-y éventuellement quelques gouttes de jus de citron pour encore en améliorer le goût.
- ▶ Il existe dans le commerce des filtres susceptibles d'éliminer, entre autres, l'odeur de chlore. Il est cependant important de bien les utiliser afin d'éviter tout problème de contamination bactérienne.



Comment éviter le dépôt de calcaire ?

Réglez la température de votre circuit d'eau chaude juste en-dessous de 60°C. Le calcaire ne se dépose, en effet, qu'au-delà de cette température. Cependant, une eau très fortement chargée en calcium nécessite parfois l'installation d'un adoucisseur.

Afin d'éviter les problèmes, veillez à bien suivre ces conseils :

1. Placer l'adoucisseur uniquement sur le circuit d'eau chaude, en amont du chauffe-eau et non pas sur le circuit d'eau froide.
2. Il est vivement déconseillé de boire une eau adoucie.
3. Veillez au bon réglage et à l'entretien régulier de l'appareil par un spécialiste.

Le savez-vous ?

- ▶ L'aspect laiteux d'une eau est dû à la présence temporaire de fines bulles d'air et ne pose donc aucun problème de qualité.
- ▶ Afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne, il est conseillé de consommer dans les 48 heures l'eau du robinet versée dans une carafe ou dans une bouteille. Ce conseil est aussi valable pour les eaux embouteillées après ouverture.



Des questions sur la qualité de l'eau ? Contactez :



■ La permanence du Réseau Eco-consommation au 071/300 301.

■ La Société des Eaux du Nord au 03 20 49 40 40.

Editeur responsable : Baudouin Germeau, rue de Montigny 29 à 6000 Charleroi.

Des questions à propos de la campagne transfrontalière de prévention des déchets ménagers ? Contactez :

■ IPALLE au 069/84 59 88.
INTERSUD au 071/59 12 02.

■ Lille Métropole Communauté urbaine au 03 20 21 65 62.



I.E.R.S.

Intercommunale
des eaux
des Riez et des Sarts



Visitez notre site Internet : www.minidechets.org